Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 15

# PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 26 octobre 2022

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

**Pouvoirs**: COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

CORBIN Pascal à BAUSMAYER Lionel

Secrétaire de séance : ARRESTAYS Jacqueline

#### **ORDRE DU JOUR:**

- Intervention du Commandant de la compagnie de gendarmerie de Fontenay le Comte
- 2. Sydev Travaux d'effacement des réseaux rue Georges Clemenceau
- 3. Budget principal décision modificative nº 3
- 4. Guichet unique des autorisations d'urbanisme Convention de répartition des missions entre la communauté de communes et la commune de Le Langon
- 5. Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée Approbation du rapport de la CLECT du 25 mai 2022
- 6. Motion relative à l'accès aux soins

# INTERVENTION DU COMMANDANT DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE FONTENAY-LE-COMTE

L'intervention du Commandant de la compagnie de gendarmerie de Fontenay-le – Comte est reportée à une date ultérieure.

# ARRÊT DU PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 octobre 2022.

#### <u>SYDEV – TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE GEORGES</u> <u>CLEMENCEAU</u>

Le Sydev n'ayant pas été en mesure de transmettre les conventions relatives à l'effacement des réseaux rue Georges Clemenceau, cet ordre du jour est reporté.

## BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE Nº 3

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition de matériel informatique reconditionné. 10 tablettes, 3 ordinateurs portables et 3 postes fixes seront achetés. Ce matériel sera subventionné par la Préfecture à hauteur de 80%.

Pour ce faire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

1- De procéder à l'augmentation des crédits suivants :

#### Dépenses d'Investissement

2183- op°10 – Matériel de bureau et informatique + 2 890 € Acquisition de matériel et mobilier

#### Recettes d'Investissement

1323- op°10 – Département + 2 890 €
Acquisition de matériel et mobilier

2- De procéder aux virements de crédits suivants :

#### Dépenses de Fonctionnement

022- Dépenses imprévues	-2000€
023- Virement à la section d'investissement	+ 2 000 €

#### Recettes d'Investissement

021- Virement de la section de fonctionnement + 2 000 €

#### Dépenses d'Investissement

2183- op°10 − Matériel de bureau et informatique + 2 000 € Acquisition de matériel et mobilier

# GUICHET UNIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME – CONVENTION DE RÉPARTITION DES MISSIONS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE ET LA COMMUNE DE LE LANGON

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée propose de mettre en place un guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU), permettant ainsi d'organiser l'instruction dématérialisée des demandes d'urbanismes, allant du dépôt de la demande par l'usager, au processus d'instruction. Il se présente sous la forme d'un téléservice accessible à partir du site internet de la Communauté de communes et des communes concernées dans le périmètre d'instruction.

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention de répartition de missions actualisée, entre la Communauté de communes et les communes membres dans le cadre de l'instruction des autorisations de droit des sols.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, approuve la convention de répartition de missions telle que présentée.

### <u>COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE –</u> APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 25 MAI 2022

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 25 mai 2022 pour l'évaluation des charges transférées à la suite du transfert de l'école de musique et de la compétence mobilité.

La commission propose de retenir sur l'attribution de compensation de la Fontenayle-Comte un montant de 267 261 €, conformément à la délibération de la Communauté de Communes du 9 décembre 2019 et, pour l'année 2021, un montant de 141 412 € pour la compétence mobilité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- S'étant préalablement opposé à la prise de compétence « organisation de la mobilité » (délibération 2021-047 du 6 mai 2021), désapprouve la partie du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Pays Fontenay Vendée du 25 mai 2022, arrêtant pour l'année 2021, le montant du transfert de charges de la mobilité.
- Approuve la partie du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Pays Fontenay Vendée du 25 mai 2022 arrêtant le montant du transfert de charges de l'école de musique.

## MOTION RELATIVE A L'ACCÉS AUX SOINS

Sur proposition de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, soutient la motion suivante :

L'accès aux soins figure aujourd'hui en tête des préoccupations principales des français.

Or, force est de constater l'absence de réponse efficace au niveau national quant à la lutte contre la désertification médicale et l'investissement de plus en plus important des collectivités territoriales qui multiplient les initiatives pour faire face à l'absence de médecins et consacrent des sommes importantes à ce sujet en lien avec les acteurs de soin locaux.

En effet, si le rythme d'adoption des lois « Santé » s'est accéléré, et alors que les plans gouvernementaux se succèdent depuis des décennies, les enjeux de l'adaptation de l'offre de soins par un nombre suffisant de médecins, et plus particulièrement dans nos territoires ruraux, demeurent les mêmes et s'aggravent encore avec le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques et la dépendance.

Selon les derniers chiffres publiés, à l'Atlas de la Démographie Médicale, la densité médicale au niveau national était de 8,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants et au niveau régional de 8,4.

Pour ne parler que du Sud-Vendée, et à titre de comparaison, le territoire de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée fait face à une préoccupation majeure concernant une situation de désertification médicale gravissime faisant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la densité médicale était de 6,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants, soit largement en dessous de ces chiffres.

Cette situation déjà alarmante en 2020 n'a cessé de s'aggraver et est amplifiée par l'arrêt contraint de deux médecins qui font qu'à ce jour on peut estimer à environ 5 000 le nombre de nouveaux patients qui se retrouvent sans médecin, en plus du nombre déjà très élevé de patients sans médecin traitant sur le Sud-Vendée.

Ainsi, d'après des estimations, le nombre de patients sans médecin atteint un quart de la population du Sud-Est Vendée.

Et ceci malgré les moyens importants tant financiers qu'humains déployés par la Communauté de communes et ses communes à ce sujet : Construction d'une Maison de Santé en 2018 ; signature d'un Contrat Local de Santé en 2019 permettant d'accompagner les installations et de favoriser les pratiques innovantes, d'œuvrer pour limiter les ruptures de parcours et développer une politique de prévention ; acquisition d'une seconde Maison de Santé en 2021 et travaux d'extension/amélioration à partir de septembre 2022 ; aménagement d'un logement pour accueillir 3 étudiants en santé et implication pour l'accueil auprès des internes en médecine ; projet d'une Maison de Santé 2022-2024 à proximité du Pôle Santé afin de faciliter l'accès au plateau technique, faciliter les liens avec les urgences et les spécialistes ....

Ainsi, ces initiatives de la Communauté, qui n'a aucune compétence légale en matière d'accès à la Santé, si elles ont pu retarder la désertification médicale annoncée, ne peuvent pas permettre de lutter face à la situation soudaine et dramatique qui touche le Pays de Fontenay-Vendée.

Pire encore, elles ne sont plus suffisantes et elles ne pourront durablement palier la nécessité de prendre au niveau national des décisions fortes et audacieuses, nécessaires et incontournables en l'attente de l'effet mécanique de la suppression du numerus clausus en 2021.

La question de l'offre de soin relève de la seule responsabilité de l'Etat ; l'absence de mesures nationales efficaces renforce cette raréfaction de l'offre médicale et les palliatifs déployés par les collectivités locales face à cette impuissance ne pourront produire d'effets que si l'Etat prend ses responsabilités.

La Santé reste avant tout un enjeu majeur pour notre société ; il convient à cette fin de faire respecter dans les faits et dans tous les territoires qui constituent notre pays, le principe fondamental d'égal accès aux soins.

Les inégalités sur nos territoires ruraux sont aujourd'hui inacceptables eu égard au manque de médecins est insoutenable pour nos concitoyens.

Pour toutes ces raisons, la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée demande instamment à Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention, ainsi qu'a Mesdames et Messieurs les Parlementaires et les associations et instances, de partager avec nous cet enjeu majeur et des propositions concrètes et réalistes, dans lesquelles chacun avec ses compétences et périmètres d'intervention pourra intervenir, afin de construire ensemble un nouveau système de santé plus juste et plus équitable.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Les effacements des réseaux rue de l'Industrie sont bien avancés. Ceux de la rue des Roches devraient débuter début 2023.
- **♣** Réfection du plafond de la petite salle polyvalente :
  - Travaux sur charpente : l'offre de l'entreprise BOUILLAUD est approuvée pour un montant de 6 559.58  $\odot$  TTC
  - Electricité : l'offre de l'entreprise SEBELEC 85 est approuvée pour un montant de 1 189.80 € TTC
- Le Plan Local d'Urbanisme devrait être approuvé lors de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2022. Le rapport du commissaire enquêteur qui s'avère favorable, est consultable sur le site internet de la commune ainsi qu'en mairie.
- ♣ Café Tabac restaurant : Une rencontre est prévue mardi 8 novembre avec un couple potentiellement intéressé par la reprise du commerce.
- ♣ 2 réunions sont prévues avec des représentants du Sydev pour aborder des projets :
  - de pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux
  - d'installation de borne de recharge pour voitures électriques
- → Les ateliers de Noël sont ouverts à tous lundi 7 novembre et jeudi 10 novembre à 18h00 à l'atelier municipal, pour bricoler ensemble les décorations de la commune.
- ♣ Le prochain conseil municipal est fixé au 14 novembre 2022.

La séance est levée à 21h50

Le Maire Alain BIENVENU Le Secrétaire Jacqueline ARRESTAYS